

Résultat de la consultation :

La CGT Pénitentiaire ne signera pas le relevé de conclusions !



Depuis vendredi soir, un projet de relevé de conclusions proposé par le ministère (et non un accord trouvé avec la CGT comme nous avons pu l'entendre dans certains médias) est soumis à consultation interne à la CGT Pénitentiaire. Ceci relève d'une pratique démocratique et transparente, la CGT ne décidant pas à la place des adhérents !

Comme nous l'avons d'ores et déjà indiqué au directeur de l'Administration Pénitentiaire lors de nos échanges, la CGT Pénitentiaire n'avait aucun doute sur l'issue de la consultation de ses adhérents. Les éléments qui composent ce projet de texte soumis à ratification sont bien en deçà des attentes des collègues mobilisés, notamment en termes de reconnaissance et d'attractivité de nos missions de service public (indemnités et statut) et de l'insuffisance de création de postes proposés.

La consultation est arrivée à son terme au sein du syndicat. La décision de nos syndiqués est : La CGT Pénitentiaire ne signera pas le relevé de conclusions proposé par le Ministère

Les personnels n'en peuvent plus de travailler dans un tel degré d'insécurité au quotidien lors de l'exercice de leurs missions. Le Président et le gouvernement ne prennent absolument pas en compte l'ampleur du malaise et de la colère. La Ministre n'est pas à la hauteur des enjeux ! La CGT les appelle à se ressaisir !

La CGT Pénitentiaire appelle donc l'ensemble de ces militantes et militants, à continuer les actions entreprises depuis le début de la semaine et réaffirme dès à présent son appel à un blocage total de l'ensemble des établissements, dès lundi 22 Janvier 2018.

Ce mouvement reconductible est appelé à durer...

**Pour plus de sécurité, de reconnaissance et d'autorité dans l'exercice de nos missions de service public,
Pour que notre métier soit reconnu à sa juste valeur:**

Soyons nombreux, montrons notre force...

Montreuil, le 20 janvier 2018.